



## PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 13 septembre 2022

Délibération PNMM\_cdg\_2022\_03\_approbation PV CG 060722\_

### Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du 06 juillet 2022

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM\_2020\_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

#### **Article 1 :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte du 06 juillet 2022 est adopté.

#### **Article 2 :**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du  
Parc naturel marin de Mayotte

  
M. Abdou DAHALANI



**PROJET DE**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Gestion**  
du Parc naturel marin de Mayotte  
du 06 juillet 2022 à Pamandzi à 10h00

## **Participants**

---

### **Commissaires du gouvernement :**

- Madame AHRWEILLER, SGAR, représentante de monsieur le Préfet de Mayotte, délégué du gouvernement.
- Monsieur le capitaine de frégate MUSIQUE, commandant de la Base navale de Mayotte, représentant monsieur le Préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud océan Indien.

### **Membres du Conseil de gestion présents ou représentés :**

27 membres participent physiquement à la réunion, 10 membres participent par visioconférence et 2 personnalités qualifiées ont donné procuration. Un total de 39 membres sur 46 est donc présent ou représenté. Le taux de participation s'établit à 85%, le quorum est atteint. La liste des personnes présentes est annexée au procès-verbal.

### **Assistent également au Conseil**

#### Agents du Parc naturel marin de Mayotte

- M. Christophe FONTFREYDE – Directeur délégué
- Mme Annabelle DJERIBI – Directrice déléguée adjointe et cheffe du service opérations
- M. Guillaume AMIRAULT – Chef du service ingénierie
- M. Dailami BEN ALI – Responsable administratif et logistique
- Mme Fanny CAUTIN – Responsable communication et sensibilisation
- M. David LORIEUX – Chef de projet communication

#### Invités

- M. Hamidou MADI SAID, pêcheur
- Mme Houzainya ANLI MOGHEAZY, suppléante du représentant de la commune de Mtsamboro
- M. Thibault CALLÉ, chargé de mission développement durable, SGAR Mayotte

### **Rappel de l'ordre du jour**

---

1. Election du Président du Conseil de gestion
2. Elections des vice-présidents du Conseil de gestion
3. Elections des membres du Bureau
4. Questions diverses

## Ouverture de la séance

Madame AHRWEILLER et monsieur MUSIQUE, représentants des commissaires du Gouvernement auprès du Conseil de gestion, président la réunion jusqu'à l'élection du Président du Conseil. Ils constatent que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### Message introductif par Madame AHRWEILLER

Madame AHRWEILLER rappelle l'importance du lagon et du Parc naturel marin de Mayotte. Elle indique qu'il est important que cette séance se déroule aujourd'hui car cela fait plusieurs mois que le Parc marin n'a plus de Conseil de gestion. Cette absence entraîne des difficultés pour le département étant donné l'importance du lagon et du Parc pour les projets de développement qu'il peut y avoir. Néanmoins, elle indique que le Parc n'a jamais arrêté son travail mais qu'il pourra retrouver officiellement sa place avec l'élection d'un président aujourd'hui. Ainsi le Conseil de gestion pourra notamment donner des avis sur tous les projets d'importance qui impactent le Lagon.

Madame AHRWEILLER rappelle que le Parc marin a une superficie de 69 000 km<sup>2</sup> avec une biodiversité extrêmement riche et un état encore préservé malgré les pressions humaines. Elle souligne la chance que ce lagon n'ait pas été encore trop dévasté. Le Parc a pour rôle de maintenir cette situation voir même de l'améliorer.

Madame AHRWEILLER se félicite que le Conseil de gestion réunisse autour d'une même table tous les pans de la société et des institutions mahoraises qui ont un intérêt commun à connaître et à préserver le lagon et les eaux qui l'entourent. Elle salue les représentants des pêcheurs, des activités touristiques, des associations de protection de l'environnement mais également les élus et des institutions. Elle souligne que tous ont pour objectif commun de préserver ce lagon mais sans en faire un sanctuaire, Mayotte ayant besoin de projets de développement. Elle réaffirme néanmoins que le développement doit se faire dans le respect de l'environnement et de la préservation du lagon car il reste une très grande richesse pour Mayotte.

Madame AHRWEILLER fait ensuite procéder aux élections du président. Les commissaires du Gouvernement désignent :

- Secrétaire : Monsieur FONTREYDE.
- Secrétaire adjointe : Madame DJERIBI.
- Assesseurs : Messieurs CONDO et LECHIGUIERO.
- Scrutateurs : Madame WAGNER et Monsieur CHARPENTIER.

## I. Election du Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Madame AHRWEILLER informe le Conseil de gestion de la candidature écrite de monsieur DAHALANI. Cette candidature a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil de gestion dès sa réception par le directeur du Parc marin.

Les commissaires du gouvernement demandent s'il y a d'autres candidats au poste de Président du Conseil de gestion.

Monsieur BEN SAID annonce qu'il se porte candidat au poste de président.

Les candidats au poste de président sont donc :

- Monsieur DAHALANI
- Monsieur BEN SAID

Madame AHRWEILLER rappelle que le vote se fait à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les scrutateurs vérifient les procurations :

- Pouvoir de monsieur Marc LEOPOLD à monsieur Jean-Louis GONZALEZ
- Pouvoir de madame Pascale CHABANET à madame Esmeralda LONGEPEE

Votes :

M. FONTFREYDE procède à l'organisation du vote en présentiel et en visio de manière anonyme. Une urne est installée et des isolements sont à disposition dans la salle. Chaque membre du Conseil dépose son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Les scrutateurs et assesseurs comptent le nombre d'enveloppes qui correspond bien au nombre de votants, soit : 27 enveloppes pour 27 votants.

Le vote en visio est organisé à l'aide du logiciel Balotilo qui permet un vote anonyme. Chaque votant reçoit dans sa boîte mail une invitation à participer au vote. Monsieur GONZALEZ et madame LONGEPEE, titulaire d'une procuration chacun, reçoivent deux invitations dans des boîtes mails différentes. Ils peuvent ainsi voter deux fois de manière anonyme.

Les organisateurs reçoivent uniquement les résultats globaux des votes. 12 votes sont comptabilisés pour 10 participants et 2 procurations. Les scrutateurs constatent que le nombre de votes est égal au nombre de votants et que le logiciel garantit la confidentialité du vote.

Monsieur FONTFREYDE annonce le résultat des votes en visio. Les assesseurs dépouillent les enveloppes et annoncent le résultat des votes en présentiel. Madame AHRWEILLER annonce les résultats complets du vote :

- Monsieur DAHALANI : 28 voix
- Monsieur BEN SAID : 9 voix
- Bulletins blancs : 2
- Total bulletins : 39

Mme AHRWEILLER annonce que M. DAHALANI est élu Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte avec 28 voix sur 37 suffrages exprimés (pour 39 votes).

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

Les commissaires du Gouvernement félicitent le nouveau Président et lui transmettent l'animation de la séance.

## **II. Elections des vice-présidents du Conseil de gestion du Parc**

M. DAHALANI prend la présidence de la réunion. Il conserve la même organisation et désigne les commissaires du Gouvernement comme assesseurs pour les élections suivantes.

### **II.1. Election du vice-président pour la catégorie 3, organisations professionnelles.**

M. DAHALANI constate que le quorum est atteint. Il annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. MASSEUX se propose au poste de vice-président.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que M. MASSEUX est élu à l'unanimité vice-président dans la catégorie organisations professionnelles.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **II.2. Election du vice-président pour la catégorie 4, associations d'usagers.**

M. DAHALANI constate que le quorum est atteint. Il annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. SAINDOU se propose au poste de vice-président.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que M. SAINDOU est élu à l'unanimité vice-président dans la catégorie associations d'usagers.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **II.3. Election du vice-président pour la catégorie 5, associations ou fédérations de protection de l'environnement.**

M. DAHALANI constate que le quorum est atteint. M. DAHALANI annonce que monsieur CHARPENTIER, représentant Les Naturalistes de Mayotte, a proposé sa candidature par mail. M. FONTFREYDE ajoute qu'il a reçu la candidature écrite de M. ATTIBOU représentant la FMAE.

M. CHARPENTIER étant candidat, il ne peut pas conserver son rôle de scrutateur. M. DAHALANI désigne scrutateur : M. BAUBET en lieu et place de M. CHARPENTIER. M. CONDO reste scrutateur.

M. FONTFREYDE procède à l'organisation du vote en présentiel et en visio de manière anonyme. Une urne est installée et des isolements sont à disposition dans la salle. Chaque membre du Conseil dépose son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Les scrutateurs et assesseurs comptent le nombre d'enveloppes qui correspond bien au nombre de votants, soit : 27 enveloppes pour 27 votants.

Le vote en visio est organisé à l'aide du logiciel Balotilo qui permet un vote anonyme. Chaque votant reçoit dans sa boîte mail une invitation à participer au vote. Monsieur

GONZALEZ et madame LONGEPEE, titulaire d'une procuration chacun, reçoivent deux invitations dans des boites mails différentes. Ils peuvent ainsi voter deux fois de manière anonyme.

Les organisateurs reçoivent uniquement les résultats globaux des votes. 12 votes sont comptabilisés pour 10 participants et 2 procurations. Les scrutateurs constatent que le nombre de votes est égal au nombre de votants et que le logiciel garantit la confidentialité du vote.

Monsieur FONTFREYDE annonce le résultat des votes en visio. Les assesseurs dépouillent les enveloppes et annoncent le résultat des votes en présentiel. M. DAHALANI annonce les résultats complets du vote :

- Fédération mahoraise des associations environnementales : 21 voix
- Les Naturalistes de Mayotte : 16 voix
- Bulletins blancs : 2
- Total des bulletins : 39

M. DAHALANI annonce que la Fédération mahoraise des associations environnementales est élue vice-présidente de la catégorie des associations ou fédérations de protection de l'environnement avec 21 voix sur 37 suffrages exprimés (pour 39 votes).

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

#### **II.4. Election du vice-président pour la catégorie 6 – personnalités qualifiées.**

M. DAHALANI constate que le quorum est atteint. Il annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. BELAIS se propose au poste de vice-président.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que M. BELAIS est élu à l'unanimité vice-président pour la catégorie des personnalités qualifiées.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **III. Désignation et élections des membres du Bureau.**

---

#### **III.1. Membre du Bureau de la catégorie 1, Etat et établissements publics.**

Madame ARHWEILLER rappelle que le membre du Conseil de gestion qui représente la catégorie 1, des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, au Bureau doit être désigné par les Préfets de Mayotte et de La Réunion.

Madame ARHWEILLER et monsieur MUSIQUE indiquent que la DMSOI est désignée comme représentant de la catégorie 1 au sein du Bureau.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*



Monsieur FONTFREYDE rappelle que chaque catégorie, à l'exception de la catégorie 1 et du représentant des AMP voisines, élit un membre du Bureau. Les élections ont lieu par catégorie. Seuls les membres de la catégorie concernée prennent part au vote. Avant chaque vote, le quorum de la catégorie correspondante est vérifié.

### **III.2. Membre du Bureau de la catégorie 2, collectivités territoriales.**

M. DAHALANI annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. BEN SAID, Maire de Mtsamboro, se propose au poste de membre du Bureau.

7 des 9 membres que comporte cette catégorie étant présents, M. FONTFREYDE confirme que le quorum est atteint dans la catégorie 2.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que M. BEN SAID est élu à l'unanimité membre du Bureau pour la catégorie 2.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **III.3. Membre du Bureau de la catégorie 3, organisations professionnelles.**

M. DAHALANI annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. BAUBET, représentant des coopératives locales de pêche, se propose au poste de membre du Bureau.

12 des 13 membres que comporte cette catégorie étant présents, M. FONTFREYDE confirme que le quorum est atteint dans la catégorie 3.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que pour M. BAUBET est élu à l'unanimité membre du Bureau pour la catégorie 3.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **III.4. Membre du Bureau pour la catégorie 4, associations d'utilisateurs**

M. DAHALANI annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. M. CONDO, représentant de l'association Les palmes longues, représentante des apnéistes, se propose au poste de membre du Bureau dans sa catégorie.

4 des 6 membres que comporte cette catégorie étant présents, M. FONTFREYDE confirme que le quorum est atteint dans la catégorie 4.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'un candidat et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que l'Association Les palmes longues est élue à l'unanimité membre du Bureau pour la catégorie 4.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **III.5. Membre du bureau pour la catégorie 5 – associations ou fédérations de protection de l'environnement**

M. DAHALANI annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. L'association OULANGA NA NYAMBA, représentée par Mme WAGNER, se propose au poste de membre du Bureau dans sa catégorie.

4 des 5 membres que comporte cette catégorie étant présents, M. FONTFREYDE confirme que le quorum est atteint dans la catégorie 5.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'une candidate et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que l'association OULANGA NA NYAMBA est élue à l'unanimité membre du Bureau pour la catégorie 5.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*

### **III.6. Membre du bureau pour la catégorie 6 – personnalités qualifiées**

M. DAHALANI annonce qu'il n'y a pas de candidature écrite. M. DAHALANI demande s'il y a un candidat. Mme LONGEPEE, experte en sciences humaines et sociales, se propose au poste de membre du Bureau dans sa catégorie.

L'ensemble des membres de cette catégorie étant présents, M. FONTFREYDE confirme que le quorum est atteint dans la catégorie 6.

M. DAHALANI constate qu'il n'y a qu'une candidate et demande si le vote à main levée convient à tout le monde. Aucun membre du Conseil de gestion ne s'opposant au vote à main levée, il est procédé au vote à main levée :

- Contre : 0
- Abstention : 0

M. DAHALANI annonce que Mme LONGEPEE est élue à l'unanimité membre du Bureau pour la catégorie 4.

*Applaudissement des membres de l'assemblée.*



#### **IV. Questions diverses**

---

M. FONTFREYDE propose de tenir un bureau le mercredi 13 Juillet 2022 à 10h dans les locaux du CESEM de Mamoudzou. La proposition est retenue par les membres du Bureau. Madame LONGPEE annonce qu'elle ne pourra pas être présente mais se fera représenter.

Monsieur VELOU demande pourquoi il n'a pas été possible à un représentant du Conseil départemental de se faire représenter. Mme AHRWEILLER l'informe que seules les personnalités qualifiées peuvent donner procuration à un autre membre du Conseil de gestion. Les représentants titulaires du Conseil départemental ne peuvent être représentés que par leur suppléant.

#### **V. Clôture du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte**

---

M. DAHALANI remercie les Commissaires du Gouvernement et chaque membre présents du Conseil de gestion dont la forte mobilisation démontre l'importance de l'enjeux que représente le Parc naturel marin de Mayotte.

Le Président souligne l'importance de la présence des élus au sein du Conseil de gestion pour assurer le portage politique au meilleur niveau de certaines questions liées au milieu marin. Il se félicite également que l'ensemble des spécialistes économiques et scientifiques s'accordent sur l'importance de la mer pour Mayotte et pour son développement.

Le Président félicite les membres du Bureau pour leur élection et clôture la séance.

*Fin de séance.*

Feuille de présence - Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte  
séance du 6 juillet 2022

Catégorie	Désignation	Nom/Prenom	Présent	Absent
Catégorie 1 représentants de l'Etat et des établissements public	DAAF			X
	DMSOI	David GIRIER	X	
	DEAL	André LECHIGUERO	X	
	CZM	Anne Sophie RIBAN	visio	
	CDL	Christian BELLEVAIRE	X	
	CUFR	Elliot SUCRE	visio	
catégorie 2 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements	Représentant du Conseil départemental de Mayotte	Zaounaki SAINDOU		X
	Représentant du Conseil départemental de Mayotte	Zouhouria MOUAYAD BEN	X	
	Représentant du Conseil départemental de Mayotte	Maï Moussa VELOU	X	
	Représentant des communes	Ali ALI MOUSSA	X	
	Représentant des communes	Lathidine BEN SAID	X	
	Représentant des communes	Tatiana Prescilla PRAT	X	
	Eau et assainissement (SMEAM)	Mohamed MADIBACAR		X
	CESE	Abdou DAHALANI	visio	
catégories 3 représentants des organisations professionnelles	CCEE	Bruno BOUARD FOSTER	X	
	Représentant des pêcheurs	Charif ABDALLAH	X	
	Représentant des pêcheurs	Issouffi ABDALLAH	X	
	Représentant local de la pêche hauturière	Laurent PINAULT	visio	
	Représentant local associations de pêcheurs	Ouidane IBRAHIM	X	
	Représentant local associations de pêcheurs	Mahadaï MIKIDADI	X	
	Représentant local aquaculture	Harache ABDOULMAJID	X	
	Représentant des syndicats locaux de pêche professionnelle	Régis MASSEAUX	X	
	Représentant des coopératives locales de pêche	Pierre BAUBET	X	
	Représentant de la CCI	Bourahima ALI OUSSENI		X
	Représentant de l'Union maritime locale	Christian CORRE	visio	
	Représentant des activités nautiques touristiques	Nicolas CHABOT	X	
	Représentant des structures de tourisme	Michel AHAMED MADI	visio	
	Représentant des structures de plongée	Antoine TORDEUR	X	
	Catégorie 4 : représentants des associations d'usagers	Représentant des pêcheurs en pirogue	Maï SAINDOU	X
Représentant des plaisanciers		Olivier BERLAND	X	
Représentant des apnéistes		Joris CONDRO	X	
Représentant des pêcheurs à pied				X
Représentant des pêcheuses au djarifa				X
Représentant des sports nautiques		Anfiataï AMADA	X	
Catégorie 5 représentants locaux d'associations ou de fédérations de protection de l'environnement	Les Naturalistes de Mayotte	Michel CHARPENTIER	X	
	FMAE	Nailane A. HATTIBOU	X	
	MNE			X
	Oulanga na nyamba	Jeanne WAGNER	X	
	AME	Boina SAID BOINA	X	
Catégorie 6 : personnalités qualifiées	expert halieutique	Marc LEOPOLD		Procuration à M. Gonzalez
	experts biodiversité	Pascale CHABANET		Procuration à Mme Longépée
	expert métiers marins	Vincent RIDOUX	visio	
	expert SHS	Esmeralda LONGEPEE	visio	
	expert qualité eau et assainissement	Jean Louis GONZALEZ	visio	
	expert formation maritime	Eric BELAIS	X	
	Représentant des AMP voisines	RNN DES Glorieuses	Franck LUSTENBERGER	Visio
Commissaire du Gouvernement	SGAR	Maxime AHRWEILLER	X	
	Commandant de la Base navale de Mayotte	Patrick MUSIQUE	X	
			Présentiel	27
			Visio	10
			Procuration	2
			Votants	39
			Absents	7
			Total membres	46
			Taux de présence	85%